

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Création d'un poste Adulte Relais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la Commune d'Aureilhan,

Exposé des motifs :

Le dispositif national « adulte-relais » est destiné à améliorer, dans les zones urbaines sensibles ou des contrats urbains de cohésion sociale, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs ».

Le Préfet des Hautes Pyrénées nous a informés de la disponibilité d'un poste « adulte relais » pour le quartier des Cèdres, classé en priorité 2 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il est donc proposé de créer un poste adulte relais pour le quartier des Cèdres « Arrious, Courraous, et Joulanes » qui répondra aux objectifs suivants :

- ↳ Être à l'écoute des habitants, resserrer les liens sociaux
- ↳ Travailler en partenariat avec tous les acteurs du quartier et contribuer à la cohérence des actions
- ↳ Être clairement identifié comme référent au sein du quartier.

Missions de « l'adulte relais »

Par son écoute et ses interventions, l'adulte relais doit contribuer à faciliter l'accès aux droits, à la demande des personnes ou des institutions.

- Informer, conseiller et accompagner les habitants dans leurs démarches, être l'interface entre les habitants et les institutions publiques.
- Prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne.
- Susciter des projets, organiser et prendre en charge des activités permettant de créer du lien social.
- Assurer une présence de proximité en soirée.
- Renforcer le lien entre les familles, l'école, les associations et les interlocuteurs institutionnels.
- Soutenir les actions développées par les associations présentes sur le quartier.
- Assurer des permanences pour les familles et pour les personnes en difficulté dans le quartier à la Maison du Temps Libre.
- Assurer une présence régulière dans les lieux de vie du quartier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour : 27

Absentions : 2 (M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

DECIDE :

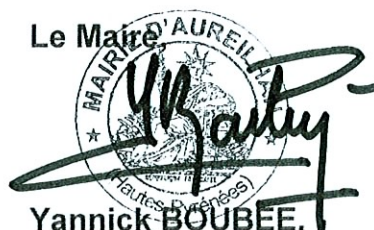
Article 1 : d'approuver la création d'un poste adulte-relais à temps complet pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois, à compter du 1^{er} février 2009.

Rémunération sur la base de l'indice brut 281, indice majoré 290 + 20 % sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour la création de ce poste.

P.C.C.

Le Maire



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Personnel Communal : modification de la durée hebdomadaire de travail de deux Adjoints Techniques Territorial de 2^{ème} classe à Temps non complet

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier à compter du 1^{er} décembre 2008 la durée hebdomadaire de travail de deux adjoints techniques territorial de 2^{ème} classe à temps non complet :

	Ancienne durée de travail hebdomadaire	Nouvelle durée de travail hebdomadaire
Adjoint Technique de 2^{ème} classe (école maternelle M.Pagnol)	25 h 30	30 h
Adjoint Technique de 2^{ème} classe (restaurant scolaire)	8 h	20 h



MAIRIE D' AUREILHAN
Le Maire
Yannick BOUBEE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ -Jacques LAPALISSE - Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Opération Collective Urbaine : convention de transfert de maîtrise
d'ouvrage pour le suivi de l'opération**

Exposé des motifs :


Les communes d'Aureilhan, de Séméac et de Tarbes, partenaires de l'O.R.U. (Opération de Renouvellement Urbain), ont envisagé la mise en place d'une Opération Collective Urbaine (OCU) pour redynamiser le quartier Centre-Est (Bout-du-Pont / Marcadieu) équivalent de l'O.M.P.C.A. dans la procédure de contrat de plan Midi-Pyrénées.


Il est proposé de signer une convention fixant les modalités techniques et financières du transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Ville de TARBES pour le suivi de l'Opération Collective Urbaine.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Pour : 27 Contre 2 (M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre les communes d'AUREILHAN, de SEMEAC et de TARBES pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Ville de TARBES pour le suivi de l'Opération Collective Urbaine.

P.C.C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Opération Collective Urbaine – Requalification et modernisation des espaces
commerciaux du quartier Nord et du quartier Centre Est
Aide FISAC - Approbation du plan de financement**

Exposé des motifs :

Les communes d'Aureilhan, de Séméac et de Tarbes, partenaires de l'O.R.U. (Opération de Renouvellement Urbain), ont envisagé la mise en place d'une Opération Collective Urbaine (OCU) pour redynamiser le quartier Centre-Est (Bout-du-Pont / Marcadieu) équivalent de l'O.M.P.C.A.dans la procédure de contrat de plan Midi-Pyrénées.

L'O.C.U. a pour objectifs :

1/ l' aménagement de l'espace public :

- accessibilité des commerces et fluidité des circulations,
- accessibilité urbaine aux piétons et vélos, avec une prise en compte des résidents âgés et des personnes à mobilité réduite, stationnement.

2/ la valorisation de l'immobilier commercial et artisanal

- recyclage de surfaces artisanales et commerciales pour faciliter les installations, relocations ou envisager des conversions en logements,
- mise en valeur des vitrines, gestion des enseignes et de la publicité.

3/ le développement d'une stratégie collective de promotion et d'animation professionnalisée

- dynamique associative à développer, actions de communications, soutien personnalisé aux commerçants et artisans.

Il est proposé d'approuver le plan de financement de cette opération annexé à la demande d'aide FISAC.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Pour : 27 Contre 2 (M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

- approuve le plan de financement ci-annexé relatif à la requalification et modernisation des espaces commerciaux du quartier Nord et du Quartier Centre Est pour la demande d'aide de l'Etat au travers du Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanal et le Commerce (FISAC).

P.C.C.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CC-NSÉIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal du Relais d'Assistants Maternelles « La Maison à Malices »

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-1 et suivants,


Vu le projet de statuts du Syndicat Intercommunal du Relais Assistants Maternelles « la Maison à Malices »,


Après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve à l'unanimité les statuts du Syndicat Intercommunal du Relais Assistants Maternelles « la Maison à Malices », tels qu'annexés.

Article 2 : La présente délibération est transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées
- Monsieur le Maire de SEMEAC.

P.C.C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal du Relais
 d'Assistantes Maternelles « La Maison à Malices »**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-7,

Vu sa délibération en date du 2/12/2008, portant approbation des statuts du Syndicat Intercommunal du Relais Assistantes Maternelles « la Maison à Malices »,

Présents : 25

Votants : 29

Majorité absolue : 15


Considérant les résultats du vote,

Article 1 : désigne les délégués suivants auprès du Syndicat Intercommunal du RAM « La Maison à Malices » :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Isabelle CHEDEVILLE	Nicole RIEUDEBAT
Pierre FAURE	Simone GASQUET
Françoise MAZOUÉ	Annie AGUADO
Audrey MAUHOURAT	Jacques LAPALISSE

Article 2 : La présente délibération est transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées
- Monsieur le Maire de SEMEAC.

P.C.C.
 Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Budget principal 2008
Délibération modificative de crédit n° 2**

Le conseil municipal, approuve la modification de crédits n° 2 ci-après :

Pour 27 Abstentions 2 (M. Lapalisse- Mme Mauhourat)

Désignation	Dépenses
SECTION INVESTISSEMENT	
Opération 102 – Acquisitions 2182 - matériel de transports	+ 5 600 €
Opération 109- Aménagement et extension de la mairie	+ 4 100 €
Opération 106 – voirie urbaine	- 9 700 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
012- charges de personnel 6488 – autres charges (service de remplacement)	+ 20 000 €
011- charges à caractère général Prélevés sur :	- 20 000 €
60633- fournitures voirie	- 10 000 €
60636- vêtements de travail	- 4 000 €
616- primes assurances	- 4 000 €
6188- autres frais divers	- 2 000 €

Mairie d'AUREILHAN
Le Maire
Yannick BOUBEE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE


Révision des tarifs publics pour 2009

Le Conseil Municipal approuve la révision des tarifs publics pour l'année 2009 (+ 2%) dont la liste est ci-annexée.

Pour : 23

Abstentions 2 (M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

Contre : 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mmes Aguado – Mazoué)

P.C.C.
Le Maire

 Yannick BOUBEE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget 2009

En vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal

Pour : 23

Abstentions 6 : (MM. Lacabanne- Boyrie- Lapalisse - Mmes Aguado – Mazoué – Mauhourat)

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations de paiement des investissements jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2009, dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au budget de l'exercice précédent.


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Travaux d'aménagement de la rue Jules Guesde

Le Conseil Général des Hautes Pyrénées a prévu de continuer de réaliser les aménagements de voirie rue Jules Guesde (route départementale 608) conformément à l'alignement n° 1 du Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur le Maire indique que la commune doit prendre en charge les travaux autres que la chaussée et corps de chaussée (accotement, trottoirs, emplacements de stationnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'accompagnement des travaux d'élargissement de la rue Jules Guesde qui seront réalisés par le Conseil Général.

Pour : 23

Abstentions 6 : (MM. Lacabanne- Boyrie- Lapalisse - Mmes Aguado – Mazoué – Mauhourat)

P.C.C.

Le Maire

Yannick BOUBEE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008

Date de la convocation : 24/11/2008

Date de la publication : 04/12/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE- Emmanuel ALONSO -Simone GASQUET- Nicole RIEUDEBAT--- Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES (à partir point n° 2) -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ –Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Yves CARRIE (pouvoir à Geneviève DORGANS) - Annie GUITTARD (pouvoir à Yannick BOUBEE) -Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE)-

Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Pierre FAURE pour point n° 1)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Demande de Subvention au titre de la D.G.E. 2009 pour les travaux de construction du local Tennis

Monsieur le Maire propose dans le cadre de la construction d'un local pour le Club Tennis de l'A.S.C.A. de présenter au titre de la programmation Dotation Globale d'Equipement 2009 une demande de subvention pour la réalisation de ces travaux d'un montant hors taxe de 53 000 euros.

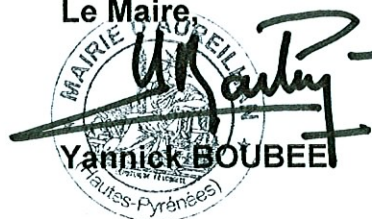
Après délibération, le Conseil Municipal,

- accepte de réaliser la construction du local Tennis et sollicite une subvention au titre de la D.G.E. 2009,
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant hors taxes	Recettes	montant
-travaux de construction d'un local pour le club Tennis	48 000,00 €	Subvention de l'Etat au titre de la DGE 2009- Montant sollicité 50 %	26 500,00 €
- Honoraires d'architecte	5 000, 00 €	Commune	26 500,00 €
Total	53 000,00 €	Total	53 000,00 €

P.C.C.

Le Maire


 Yannick BOUBEE
 (Hautes-Pyrénées)

